



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

Délibération n° DEL 2025-029

Le **13/05/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **06/05/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 14

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLLET Michèle, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, MOYNAT Raphaël, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 05

BONHOMME Samuel a donné pouvoir à CHEVALIER Laurent, VIOLLET Pierre a donné pouvoir à VIOLLET Michèle, MATTANA Alain a donné pouvoir à AMSALEM Ronan, DEMALTE Carine a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude

Absents : 10

BONHOMME Samuel, VIOLLET Pierre, MATTANA Alain, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

BERON Alexandra

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 26/05/2025
- Publication le 28/05/2025

Objet : Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents - Service hygiène - Réorganisation du service et création de postes

Madame Lorelei DUPONT, adjointe déléguée aux ressources humaines, explique à l'assemblée, que le service municipal d'hygiène fait l'objet d'une nouvelle organisation et qu'il convient d'apporter des modifications au tableau des emplois permanents et non permanents.

En effet, le marché de nettoyage des écoles de Malagny et M. Cohn arrive à terme et les prestations exécutées tout au long du contrat répondent difficilement aux exigences de qualité attendues par la collectivité. Il est donc proposé que l'entretien de ces locaux ainsi que celui de la salle commune de la résidence intergénérationnelle « Ginkgo » soit effectué en régie par le personnel communal.

Mme RODRIGUEZ et M. AMSALEM informent l'assemblée que la qualité des prestations de l'entreprise se sont dégradées au fil des mois, malgré les demandes de rectification effectuées par les services municipaux, d'où la volonté de reprendre le nettoyage des locaux en régie.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, et prendre en compte les contraintes d'utilisation des locaux, il est proposé de créer 2 postes supplémentaires et d'organiser 2 cycles de travail :

- Une équipe « du matin » composée de 5 agents : horaires de travail de 05h00 à 10h30.
- Une équipe « du soir » composée de 4 agents : horaires de travail de 17h00 à 22h00.

Des ajustements des temps de travail des agents sont également proposées afin d'harmoniser au mieux le nombre d'heures travaillées au sein des équipes.

Les missions périscolaires sur le temps méridien restent inchangées et concerneront tous les agents du service hygiène. Enfin l'organisation proposée respecte les obligations en termes d'amplitude horaire et de durée hebdomadaire de travail.

Madame DUPONT propose à l'assemblée de valider l'organisation du service hygiène telle que présentée ci-dessus, de modifier les temps de travail existants à compter du 01/09/2025 et de créer 2 postes supplémentaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Vu l'avis favorable du CST en date du 27 mars 2025,
Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Valide l'organisation du service hygiène telle que présentée ci-dessus.

Article 2 :

Décide de supprimer les postes suivants aux dates indiquées :

CADRE D'EMPLOI & Grade	Délibération de création	Temps complet : TC Temps non complet : TNC	Date
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
Adjoint technique territorial	DEL 2019-059	TNC 31.38/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	DEL 2019-059	TNC 31.30/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	DEL 2019-059	TNC 30.02/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	DEL 2023-040	TNC 32.19/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	DEL 2023-040	TNC 32.19/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	DEL 2024-023	TNC 27.45/35 ^{ème}	01/09/2025

Article 3 :

Décide de créer les postes suivants aux dates indiquées :

CADRE D'EMPLOI & Grade	Nombre de poste	Temps complet : TC Temps non complet : TNC	Date
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX			
Adjoint technique territorial	2	TNC 29.24/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	2	TNC 31.87/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	1	TNC 30.81/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	2	TNC 32.07/35 ^{ème}	01/09/2025
Adjoint technique territorial	1	TNC 31.28/35 ^{ème}	01/09/2025

Résultat du vote :

Pour : 19 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

La Secrétaire,
Alexandra BERON

Signé le 28/05/2025

Signé le 28/05/2025

Laurent CHEVALIER